

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 22 (1889)

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Lausanne, 12 août 1889.

Monsieur le rédacteur,

Dans son second article sur l'*Histoire du texte de la Bible d'Olivetan*, page 287 de la *Revue de théologie et de philosophie*, M. O. Douen prend à partie un livre de M. Bungener et mon volume intitulé : *la Bible en France*. Il nous accuse d'avoir *inventé*, substitué le *roman* à l'*histoire*. Mais n'est-ce pas plutôt M. Douen qui *invente* un grief chimérique ? Vos lecteurs vont en juger.

Mon livre était, suivant l'indication du sous-titre, une simple *étude historique et littéraire*. Faisant œuvre de vulgarisation, j'avais voulu donner un aperçu de l'*histoire* des traductions françaises de la Bible. Il n'entrait nullement dans mon programme de faire une *étude critique* de chacune de ces versions, moins encore de chacune des éditions de ces différentes versions. Personne d'ailleurs n'a pu jusqu'ici s'acquitter de cette tâche immense. A certains égards, mon esquisse est encore la moins incomplète qui existe.

Relativement à l'édition dite de l'*Épée*, 1540, j'avais trouvé dans l'*Histoire littéraire* de Senebier la notice que voici :

« *La Bible..., translatée en françois par Jehan Calvin, 4°. Genève, à l'Épée, 1540.* C'est la Bible d'Olivetan que Calvin corrigea de nouveau en quelques endroits ; il en donna une nouvelle édition revue et corrigée en 1551¹. »

Les italiques sont de Senebier ; elles faisaient supposer que l'auteur de l'*Histoire littéraire* avait textuellement transcrit le titre de l'édition dont il s'agit. *Translatée en françois par Jehan Calvin*, cette orthographe semblait confirmer encore l'authenticité de ce titre.

L'assertion si précise, si catégorique de Senebier n'était contestée

¹ *Histoire littéraire de Genève* par Jean Senebier, ministre du saint Evangile et bibliothécaire de la République. Genève, 1786. — T. I, p. 249.

par personne ; bien plus, elle était appuyée par d'autres autorités, entre autres par M. Bungener et par M. Louis Bonnet : « Calvin, » disait M. Bonnet, « reprit à son tour la traduction d'Olivetan, il en « fit un travail nouveau qui parut sous son nom en 1540¹. » Le père Le Long, dont M. Douen loue le « silence prudent » ne laisse pas d'attribuer à la Bible de l'Epée une préface de Calvin, préface qui, suivant M. Douen, ne se trouverait pas dans ce volume.

Mon modeste office de vulgarisateur m'autorisait, m'obligeait même à consigner un fait qui paraissait certain. Eût-il été révoqué en doute, j'aurais dû, pour le contrôler, faire le voyage de Paris, car c'est là que se trouvent les deux seuls exemplaires qui auraient pu m'être accessibles. Mais encore ? pouvais-je bien connaître, à cette époque, l'existence de ces exemplaires rarissimes ? A Genève même, où l'édition a paru, la Bibliothèque publique ne la possède pas.

Je n'ai donc pas *inventé*, j'ai *reproduit* en substance la déposition du bibliothécaire Senebier, non toutefois sans tenir compte de la difficulté soulevée par le fait qu'en 1540, Calvin était encore exilé de Genève. Mon hypothèse relative à la collaboration de ses amis s'imposait, semble-t-il, dans ces circonstances.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis la publication de la *Bible en France* ; M. Douen a eu le loisir nécessaire pour constater que l'édition généralement attribuée à Calvin n'aurait pas été publiée sous ses auspices. Je le remercie pour ma part ; son mérite est assez évident. C'est précisément pourquoi M. Douen aurait peut-être pu se dispenser de le faire valoir en discréditant le travail conscientieux bien qu'imparfait de ses devanciers. Plus érudit ou plus bienveillant, il aurait indiqué la source de l'erreur qu'il tourne en ridicule ; il serait remonté du moins jusqu'à Senebier.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le rédacteur, insérer ces lignes dans le prochain numéro de la *Revue* et agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

¹ *Revue chrétienne*, 15 juin 1857, p. 341.

E. PETAVEL-OLLIFF.

Note de la rédaction. — M. O. Douen, à qui la réclamation de M. E. Pétabvel a été transmise, déclare n'avoir rien à y répondre, « sauf, dit-il, que je regrette d'avoir peiné l'honorable écrivain, en rectifiant une erreur qu'il avait reproduite. A peine ai-je besoin d'ajouter que je n'ai eu, en aucune façon, l'intention de ridiculiser son travail. »